

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

COMMISSION PERMANENTE

Séance du
4 mars 2019
N° 4 D - 2019

ardèche
LE DEPARTEMENT

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 4 mars 2019

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 4 mars 2019

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/SM

Privas, le 4 Mars 2019

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 4 MARS 2019**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CHAZE Max, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FOUR Christine, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne.

Absent(e)s excusé(e)s : DUBAY Jacques (Pouvoir à BOURJAT Laëtitia), FINIELS Martine (Pouvoir à UGHETTO Laurent), GAUCHER Sylvie (Pouvoir à VENTALON Anne), WEISS Maurice (Pouvoir à SERRE Laëtitia).

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 13 : Personnes âgées

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
 - SERVICE : Etablissements

1 . 3 AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT PORTANT SUR LES TRAVAUX A REALISER AU SEIN DE L'EHPAD DE "MONTALIVET" A ANNONAY

A l'Unanimité,

Alloue à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Montalivet, une aide à l'investissement sous la forme d'une subvention en capital d'un montant de 218 009 €, au titre de la réalisation de travaux d'extension du Cantou, de l'agrandissement de 18 chambres, de la création d'un pôle soins et de deux salles de bains médicalisées.

Les crédits nécessaires au paiement de la subvention sont inscrits au budget 2019.

Approuve la convention d'aide à l'investissement allouée par le Département de l'Ardèche à l'Association de bienfaisance parmi les protestants d'Annonay.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'aide à l'investissement, au nom du Département.

Les crédits seront prélevés au chapitre 915 fonction 538 du budget départemental.

1 . 4 PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT AUX FRAIS DE RESERVATION DE PLACES A L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE VIVIERS - BOURG SAINT ANDEOL DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE RESIDENTS DE L'EHPAD DE SAINT MARTIN D'ARDECHE

A l'Unanimité,

Valide la convention portant sur le financement de 94 jours de réservation de chambres d'EHPAD au sein de l'EHPAD de Viviers pour un montant de 7 225,78 €.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

Les crédits seront prélevés au chapitre 935 fonction 538 du budget départemental.

Politique 16 : Logement et politique de la ville

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 5 GARANTIES D'EMPRUNTS - LOGEMENT SOCIAL

(Délibérations selon ordre du rapport)

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur **de 100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **745 568.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 92272** constitué de 2 lignes de Prêt («LAMARQUE») 30 logements à **VIVIERS**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur **de 100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 274 783 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 92457** constitué de 2 lignes de Prêt («LES PINS I et II») 31 logements à **LALEVADE D'ARDECHE**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'Unanimité,

Délibération n° 4 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur **de 100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **360 000 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 92267** constitué de 2 lignes de Prêt («ST CIERGES») 30 logements à **LAMASTRE**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur **de 100 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **160 000,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 92268** constitué de 1 ligne de Prêt («Le Pierrier») 10 logements à **BOFFRES**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 21 : Education

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
 - SERVICE : Education

2 . 6 APPEL A PROJETS VACANCES EN FAMILLE

A l'Unanimité,

Abroge le règlement appel à projets vacances en famille antérieur.

Approuve le nouveau règlement « appel à projets vacances » et l'appel à projets figurant en annexe de la présente délibération et **autorise** le Président à procéder à sa publication.

2 . 7 FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

A l'Unanimité,

Approuve la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement suivant le tableau ci-annexé.

2 . 8 COLLEGES PUBLICS EQUIPEMENT DE MATERIEL

A l'Unanimité,

Alloue les subventions au titre de l'exercice 2019 relatives à l'équipement matériel non pédagogique des collèges publics à hauteur de **58 215 €** selon le tableau joint en annexe.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 912 sous-fonction 221 du budget départemental.

2 . 9 PRETS D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

A l'Unanimité,

Décide de l'octroi d'un prêt d'honneur à l'étudiante figurant sur le tableau joint en annexe du projet de délibération (1 prêt de 1 000 €).

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 923 sous-fonction 01 du budget départemental.

2 . 10 ACTIONS EDUCATIVES

A l'Unanimité,

Approuve la prise en charge du transport des collégiens au titre des sorties "Forums des métiers" de l'Ardèche Verte et la prise en charge du transport des élèves du collège Marie Curie au salon des métiers de l'artisanat telles que figurant en annexe.

Alloue au lycée Professionnel "Marius Bouvier" de Tournon-sur-Rhône, établissement support de l'action organisée par le CIO d'Annonay **3 177 €** correspondant au montant des déplacements.

Alloue au collège "Marie Curie" de Tournon-sur-Rhône une subvention de **155 €** pour le transport des élèves au Salon des Métiers et de l'Artisanat à Davézieux.

Alloue au collège "Le Vivarais" de Lamastre une subvention "Santé nutrition" de **434,40 €** dans le cadre des projets éducatifs 2018-2019.

Alloue au collège "les Trois Vallées" de la Voulte-sur-Rhône une subvention de **199,30 €** au titre d'une régularisation des projets éducatifs 2017-2018.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur l'AE COLLEGESUB 2018-1.

Politique 22 : Culture

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**

- DIRECTION: Culture

2 . 11 CULTURE

M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve les termes de la convention pluriannuelle 2019-2021 avec la structure Nouveaux Nez et Cie (**annexe 1**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle 2019-2022 avec la structure SMAC 07/Association de gestion de la SMAC Ardéchoise (**annexe 2**) et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation Comité Ardèche (**annexe 3**) et **autorise** le Président à la signer.

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION: Education, Jeunesse et Vie Associative
 - SERVICE : Jeunesse et Vie Associative

2 . 12 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'Unanimité,

Alloue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de **1 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre 2018 par délibération n° 2.16.1.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires

- DIRECTION: Routes et Mobilités
 - SERVICE : Entretien, Exploitation Gestion du domaine public

3 . 13 ROUTE DÉPARTEMENTALE 235 CESSION D'UN TRONÇON A LA COMMUNE D'AUBENAS

A l'Unanimité,

Décide de retirer du domaine public routier départemental le tronçon de la route départementale 235 située à Aubenas pour être transféré dans le domaine public routier de la commune depuis le PR 0 - 040 jusqu'au PR 0+467, soit un linéaire de 507 mètres, comme indiqué aux schémas joints en annexe.

Approuve les termes de la convention de cession amiable de voirie ci-annexée, avec une participation financière du Département de 150.000,00 € pour travaux de réfection de chaussée du linéaire cédé.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention relative aux modalités de cession amiable de voirie pour ce tronçon de la route départementale 235 à la commune d'Aubenas, à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce transfert de voirie et à signer le procès-verbal de remise de voie, lequel portera date de remise de voie.

Prend acte qu'à l'issue de la remise de ce tronçon de voirie de la RD 235 à la Commune, le linéaire global de voirie départementale sera diminué de 507 mètres.

- SERVICE : Pilotage Routes

3 . 14 TRAVERSES

A l'Unanimité,

Valide le dossier présenté par la commune de Labégude.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 30 891.00 euros à la commune de Labégude.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Labégude pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la RD 578.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide le dossier présenté par la commune de Roiffieux.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 107 447.55 euros à la commune de Roiffieux.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Roiffieux pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la RD 470.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide le dossier présenté par la commune de Lablachère.

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 135 282.42 euros à la commune de Lablachère.

Approuve et Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département, la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune de Lablachère pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la RD 4.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION (VOIRREHAB 2017/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
 - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 15 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'Unanimité,

Approuve la vente d'immeuble au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et autorise la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m 2	Prix €/m2	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 532 – Calibrage ponctuel – commune de SAINT FELICIEN							10N03G02
SAINT FELICIEN	AB 341	512	0.15	76.80	Perte de 10 douglas 50.00 x 10 = 500.00	576.80	CTS DE L'HERMUZIERE
RD 337 – Travaux d'aménagements dans la traverse du Hameau de Condas – Commune de SAINT-MARTIAL							10C03G01
SAINT-MARTIAL	D 630	7			Forfait	50.00	Consorts BESSON

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 42 : Espaces naturels sensibles

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
 - DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Environnement et Forêt

4 . 16 ESPACES NATURELS SENSIBLES

MM. DUBAY et PLENET ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 32

I. Approbation de subventions inscrites dans les Conventions Ardèche-Nature et leurs avenants

Attribue les subventions pour un montant total de 97 397 €, telles que détaillées en annexe 1.

II. Approbation de l'avenant à la convention Ardèche Nature du Plateau de Coucouron

Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention Ardèche nature 2017-2019 avec la communauté de communes de la Montagne d'Ardèche pour le site ENS du plateau de Coucouron (annexes 2 à 4), dont le montant prévisionnel de subvention départementale est de 115 748.05 €, et

Autorise le Président à le signer.

III. Approbation de l'avenant à la convention Ardèche Nature des « Bords du Rhône »

Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention Ardèche nature 2018-2020 avec la communauté de communes Rhône Crussol pour le site remarquable de proximité des « bords du Rhône » afin de décaler d'une année son démarrage, soit au 1^{er} janvier 2019 (annexe 5), et

Autorise le Président à le signer.

IV. Changement de bénéficiaire de subventions départementales

Prend acte du changement de bénéficiaire des actions ENS conduites par l'association « L.P.O. Ardèche », dans le cadre des conventions Ardèche Nature, au profit de l'association « L.P.O. Auvergne Rhône-Alpes », suite à la fusion-absorption de l'association « L.P.O. Ardèche » par l'association « L.P.O. Auvergne-Rhône-Alpes ».

V. Modification de subvention attribuée

Prend acte de la diminution de la subvention attribuée lors de la Commission permanente du 6 novembre 2017 à l'Office National des Forêts, pour réaliser un inventaire permanent de placettes d'observation du pin de Salzmann, initialement fixée à 4 900 € au taux de 10 %, portant celle-ci à 3 136,25 € au taux de 13 %.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous-fonction 738 du budget départemental.

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
 - DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

4 . 17 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Approuve l'acquisition par préemption référencée dans le tableau ci-dessous pour une surface de 8810 m² et pour un montant total de 400,00 € hors frais d'acte associés à prélever sur la ligne de crédit 28395 Acquisitions terrains ENS

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface m2	Lieu-dit	Valeur vénale	Propriétaires
CHAUZON	B 84	8810	Thibau	400.00	MME BERENGIER
TOTAL		8810		400.00	

Autorise la signature de l'acte de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 907 sous fonction 738 du budget départemental.

Politique 43 : Sécurité et incendie

- DIRECTION: Dir Ressources
 - SERVICE : Serv. Ressources

4 . 18 PARTENARIAT AVEC LE SDIS

Mme CHAREYRE ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2016-2018 ci-annexée, et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer,

Approuve la prolongation d'un an de la durée de validité de l'autorisation de programme SDIS 2016/1.

Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

Politique 52 : Agriculture

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Attractivité et Territoires**
 - DIRECTION: Territoires
 - SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

5 . 19 AGRICULTURE

A l'Unanimité,

Approuve les modalités de mise en œuvre du Règlement d'aide aux investissements « Filets paragrêle pour les producteurs de Chatus » 2018-2020, telles que présentées en annexe 1.

Attribue, au titre du dispositif relatif au Plan Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) 2018/2020, les subventions présentées en annexe 2 pour un montant de 11 544,00 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

Mission 6 : Ressources

Politique 62 : Personnel

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Ressources**
 - DIRECTION: Ressources Humaines

6 . 20 RAPPORT RELATIF A LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

(Délibérations selon ordre du rapport)

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 : Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche relative à l'intervention de l'ACFI

Autorise le Président à signer, au nom du Département, l'avenant à la convention relative à l'intervention de l'Agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche.

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Renouvellement de la convention socle avec le Centre de Gestion de l'Ardèche

Autorise le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion au socle commun avec le centre de gestion de l'Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 3 ans. Cette convention intègre les missions suivantes :

- Le secrétariat de la commission de réforme et le secrétariat du comité médical
- Une assistance juridique statutaire
- Le référent déontologue
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine

Politique 64 : Patrimoine et logistique

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Garage Ateliers Mécaniques

6 . 21 REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES ET ENGINES

A l'Unanimité,

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules suivants, en état de fonctionnement, qui seront vendus en l'état et soumis préalablement au contrôle technique :

Code	Immatriculation	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures	Prix plancher en €
LA037	1015PX07	CITROEN	Xsara 2.0 HDI	08/05/2004	97 000	1 200
LA064	2082QE07	CITROEN	C8 HDI 8 places	14/06/2006	151 000	1 500
LA078	6509QH07	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	30/04/2007	137 200	1 200
LA080	5886QJ07	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	17/07/2007	145 541	1 200
LA095	9455QN07	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	06/08/2008	171 000	1 200
LA105	AB 751 WJ	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	23/06/2009	154 000	1 300
LA490	AS 589 XH	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	27/05/2010	163 480	1 400
LA497	AY 675 ZW	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	26/08/2010	156 292	1 400
LA487	AQ 646 LE	PEUGEOT	307 1.6 HDI	28/12/2005	112 058	1 200
LA495	AY 801 ZW	RENAULT	Clio 2 1.5 DCI	28/06/2010	157 345	1 300
LA400	1879PL07	RENAULT	Twingo 1.2 ESS	07/12/2001	140 519	500
LA486	AD 065 CB	RENAULT	Clio 3 1.5 DCI	29/09/2009	211 000	1 000
LB381	4967PX07	RENAULT	Kangoo VUL	17/09/2004	172 200	600
LB392	9690QE07	RENAULT	Kangoo express	25/08/2006	201 950	600
LB403	8069QK07	RENAULT	Kangoo express	05/11/2007	189 600	1 000
LB412	1849QP07	RENAULT	Kangoo 2 pl	03/09/2008	209 680	1 000
LB414	1415QP07	RENAULT	Kangoo VP 5 pl	29/08/2008	223 060	1 200
LA446	8237QA07	RENAULT	Clio 1.5 DCI	20/07/2005	194 753	1 200
LA083	5067QK07	RENAULT	Clio 1.5 DCI	09/10/2007	203 753	1 000
LA478	4855QP07	RENAULT	Clio 1.5 DCI	01/10/2008	206 895	1 000
CA246	7089QA07	RENAULT	Master DC Benne	07/07/2005	214 330	1 500
CA254	2449QF07	RENAULT	Master benne	21/09/2006	214 040	1 500
CA257	2444QF07	RENAULT	Master fourgon	21/09/2006	206 100	1 500

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules suivants, en panne ou hors service, qui seront vendus en l'état sans contrôle technique aux professionnels de l'automobile :

Code	Immatriculation	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures	Prix plancher en €
CA002	7251NM07	PEUGEOT	Boxer diesel 9 places	16/03/1995	142 600	200
CA268	1850QP07	RENAULT	Master DC Benne	03/09/2008	222 860	200
LB380	4968PX07	RENAULT	Kangoo VUL	17/09/2004	169 780	200

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules et engins suivants, qui seront vendus en l'état sans contrôle technique :

Code	Immatriculation et / ou identification	Marque	Modèle	Année	Km ou Heures	Prix plancher en €
CC078	424NR07	RENAULT	M 150 13 C	13/05/1998	12 369	2 500
CED36	DL 578 LY	THOMAS	Miniroute	09/12/1999	4 962	3 500
NH059	Saleuse	ARVEL	HF à chaines	30/11/1998		500
CED43	AS 061 KP	RENAULT	Kerax 4X4	12/10/2001	11 337	4 000
NH071	Saleuse	ACOMETIS	A chaines	26/10/2001		500
TX027	D/TX027	THOMAS	Super Hydro	29/01/1985	3 478	5 000
TA112	8659PL07	RENAULT	Ergos	21/02/2002	13 322	6 000
ED066	Tracteur + épareuse	ROUSSEAU	Minautor 5000L	21/02/2002		

TP011	D/TP011 Tracto pelle	MASSEY FERGUSSON	760 MF	06/01/1997	3 600	4 000
TB059	D/TB059	THOMAS	Babycrabe	15/10/1990	1 613	5 000

- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6 . 22 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve le scindement en deux du tènement immobilier constituant les anciens locaux de la gendarmerie de Valgorge, de manière à constituer une partie administrative et une partie logements.

Approuve la réaffectation de la partie administrative par la cession à la commune de Valgorge moyennant le prix de 50 000 €, avec paiement fractionné sur deux années.

Approuve la réaffectation de la partie logements dans le parc locatif d'Ardèche Habitat par la signature d'un bail emphytéotique à intervenir.

6 . 25 RELOGEMENT DES SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE A LE TEIL

M. PEVERELLI ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve l'engagement du Département pour la réalisation de la "Maison des services culturels et sociaux", regroupant des besoins de locaux culturels, administratifs et sociaux du Département et de la Communauté de Communes Rhône Coiron.

Approuve les modalités d'accord contenues dans le protocole à intervenir entre Ardèche Habitat et le Département pour la réalisation du centre médico-social de Le Teil par Ardèche Habitat et sa cession au Département.

Approuve l'aménagement de locaux pour la Direction territoriale d'action sociale Sud Est à l'espace Aden dans le cadre d'un BEA à obtenir de la commune de Le Teil.

Autorise la signature du protocole d'accord à intervenir.

Politique 65 : Administration générale

- SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

6 . 23 COMMANDE PUBLIQUE

(Délibérations selon ordre du rapport)

A l'Unanimité,

Délibération n° 4 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 1)

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'annexe n°1.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 : Information sur la signature des contrats suite à l'avis préalable par la Commission Ad Hoc (Annexe 2)

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°2.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n° 3 : Dispositions diverses – Convention constitutive de groupement de commandes (Annexe 3)

Autorise la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexe n°3, entre le Département de l'Ardèche et la Commune de Beauchastel, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération de la Commune de Beauchastel – RD86E.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 4)

Approuve la définition d'opération spécifique de services détaillée en annexe 4 :

- Travaux d'enlèvement de déchets encombrants et ouverture de milieux.

Cette délibération annule et remplace, ce besoin recensé en commission permanente, par délibération n°6.31.1 en date du 14 mai 2018.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Cabinet**

- DIRECTION: Communication

6 . 26 (RS) PRIX DU 8 MARS

A l'Unanimité,

Approuve le choix du jury et **alloue** les subventions au titre du Prix du 8 mars d'un montant total de 12 000 euros, à savoir :

- à l'association Mobilité 26/07 3 000 euros, et de réserver 1 500 euros conditionnés au développement de l'action dans une autre commune,
- 3 000 euros à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels Ardèche/Drôme et Haut-Lignon (ACEPP ADeHL),
- 2 000 euros à l'association « Music'ensemble »,
- et à l'association Ardèche Le Pouzin Handball Féminin 1 500 euros, et 1 000 euros conditionnés à la mise en place d'une action pour les jeunes filles non licenciées.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés au chapitre 930 fonction 023 du budget départemental.

Autorise le Président du Conseil Départemental, à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec les bénéficiaires.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 1, 2, 24**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 10 H 45

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr